

Résumé

Introduction et contexte

En 2008, le Parlement européen et le Conseil adoptaient une recommandation concernant l'établissement du Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (la recommandation du CEC). Le CEC est un instrument européen visant à faciliter la comparaison des certifications et des niveaux de certification dans tous les pays européens, en vue d'encourager la mobilité et l'éducation et la formation tout au long de la vie. Il a pour objectif de prendre en compte les certifications de tous types et de tous niveaux, notamment celles délivrées par l'éducation et la formation formelles, les écoles, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels et l'éducation des adultes, ainsi qu'à suivre la validation de l'apprentissage non formel et informel. Il est articulé autour de huit niveaux de certification définis sur la base des acquis de l'éducation et de la formation (savoirs, aptitudes et compétences).

La recommandation comprend notamment les éléments suivants :

- Une liste de définitions clés qui sous-tendent le CEC (p. ex. la définition du terme « certification » et du terme « acquis de l'éducation et de la formation ») ;
- La structure du CEC et plus précisément les huit niveaux et leurs descripteurs ;
- Les principes communs d'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement et la formation professionnels à même de sous-tendre la mise en œuvre du CEC ;
- Un ensemble de recommandations à destination des États membres, sur la façon d'utiliser le CEC ;
- La définition du rôle de la Commission européenne dans le processus de mise en œuvre du CEC ;

La recommandation invite plus particulièrement les États membres à :

- Désigner un Point de coordination national ;
- Référencer leurs systèmes ou cadres nationaux de certifications auprès du CEC d'ici 2010 ;
- Indiquer le niveau CEC sur tout nouveau certificat ou document de certification délivré aux personnes à partir de 2012.

La recommandation du CEC a invité la Commission à « examiner et évaluer... les mesures prises en application de la présente recommandation (et) faire part au Parlement européen et au Conseil de l'expérience acquise et des conséquences à en tirer pour l'avenir ». Ce rapport - la version finale de l'évaluation externe de la recommandation du CEC - contribue au rapport de la Commission à destination du Parlement européen et du Conseil. L'évaluation a couvert la période allant de 2008 à 2012 et les pays impliqués dans le projet du CEC et sur les activités prévues dans la recommandation du CEC au niveau national et européen. Les termes de référence pour cette évaluation proposaient une série de questions d'évaluation ayant trait à la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'impact et la pérennité du CEC.

L'efficacité du CEC

Efficacité au regard du calendrier du CEC et du processus de référencement

La recommandation du CEC prévoyait que tous les systèmes nationaux de certification soient reliés au CEC d'ici 2010 et que tous les nouveaux documents de qualification comportent une référence claire, via les systèmes nationaux de certification, au niveau approprié du CEC d'ici 2012. Seuls quatre pays ont respecté l'échéance de 2010 et chacun de ces pays disposait de Cadres nationaux de certification préexistants (CNC). Le fait qu'aucun pays, ne disposant pas préalablement d'un CNC, n'ait pu respecter l'échéance, alors que tous les pays s'étaient engagés à référencer les systèmes de certification au CEC, suggère que l'échéance de 2010 était irréalisable en l'absence d'un CNC.

Basé sur les progrès réalisés à ce jour, il est possible que le référencement au CEC continue au-delà de 2013. Il y a eu en 2012 moins de pays qu'en 2011 à avoir réalisé le référencement. Il est important de noter que, bien que la première échéance du CEC soit restée en grande partie insatisfaite, cela ne signifie pas que les parties prenantes, dans l'ensemble, considèrent que la fixation de la date constitue un problème. Plusieurs parties prenantes ont souligné l'intérêt d'avoir un calendrier ambitieux en termes de référencement. Cela permet de créer une dynamique au niveau national. Les pays participants ont toujours comme objectif un système européen de certification plus transparent et

plus clair. Important, car cela montre qu'au-delà des mécanismes et de l'avancement effectif à ce jour, l'engagement fondamental aux objectifs du CEC reste relativement fort.

Fin 2012, 24 pays avaient officiellement adopté un CNC et 16 pays avaient référencé leur CNC au CEC (15 États membres et 1 pays candidat). Parmi ceux-ci, la France, Malte, le Royaume-Uni et l'Irlande sont les plus avancés en termes de mise en œuvre de leur CNC. Les pays restants en sont aux premiers stades de mise en œuvre. La plupart des pays élaborant de nouveaux CNC les ont articulés autour des huit niveaux du CEC. Un total de 28 pays européens ont proposé (ou sont en train d'élaborer) un cadre à huit niveaux. Tous les CNC qui ont été élaborés (ou sont en cours d'élaboration) sont basés sur les acquis de l'éducation et de la formation.

Comme la moitié des pays restent encore concentrés sur la réalisation des objectifs correspondant à la première échéance, le deuxième objectif (faire en sorte que d'ici 2012, les documents délivrés par les autorités nationales fassent référence au CEC, via le système national de certification) a été considéré comme moins prioritaire par les pays participants. Six pays ont atteint cet objectif et cinq sont en train de faire de même en 2013. La recommandation du CEC offrait aux pays la possibilité de choisir entre référencer leur système national de certification au CEC ou de le faire via un CNC. La plupart des pays¹ ont choisi la voie du CNC afin de référencer leurs systèmes nationaux de certification au CEC. Les pays n'ayant pas encore effectué leur référencement sont en train d'élaborer un cadre national qui constituera une étape intermédiaire en direction du référencement au CEC. Si le CEC n'avait pas agi comme catalyseur, il est peu probable que tous ces pays se soient engagés à élaborer un CNC dans des délais similaires. Il ne s'agit pas ici d'un lien directement causal. L'apport du CEC consiste en un calendrier global à même de stimuler l'élaboration d'un CNC. Il définit les paramètres garantissant que l'élaboration du CNC s'effectue de façon cohérente à travers les différents pays et procure ainsi aux CNC des avantages certains en termes de dimension internationale (à savoir la comparabilité des certifications). Il sous-tend également un certain nombre de caractéristiques de conception, inspirées des fonctionnalités principales du CEC, notamment le recours aux niveaux, les descripteurs des acquis de l'éducation et de la formation et les approches en termes d'assurance de la qualité.

La grande majorité des pays qui ont déjà référencé leurs CNC au CEC ont utilisé des approches similaires en termes de référencement :

- Presque tous les pays ont entrepris une analyse contextuelle et une comparaison entre les descripteurs du niveau CEC, les acquis de l'éducation et de la formation et le système national de certification. Dans certains cas, des groupes de travail spécifiques - impliquant des experts nationaux et des partenaires sociaux - furent créés afin d'entreprendre cette analyse.
- Certains pays ont utilisé les résultats de projets pilotes afin de fournir un guide au processus de référencement. Dans la grande majorité des pays, des experts internationaux ont également pris part au processus de référencement et, de façon générale, leur contribution a été considérée comme utile.
- Un nombre important de pays se sont activement enquis des bonnes pratiques en cours dans d'autres pays. Il était courant qu'un pays analyse la façon utilisée par des pays voisins - ou par des pays ayant des systèmes éducatifs similaires - pour mettre en place leurs processus de référencement, et qu'il utilise ensuite ces enseignements pour inspirer sa propre approche nationale. Ce fut notamment le cas pour les pays nordiques.

Un point significatif de différenciation entre les pays a été le degré d'implication des parties prenantes dans le processus de référencement. Plus d'un quart des parties prenantes interrogées pour un pays donné ont contribué activement au processus de référencement, alors qu'environ 40 % ont déclaré avoir été consultées dans le cadre du processus de référencement. Un tiers des parties prenantes ayant répondu à l'enquête n'ont eu aucune implication dans le processus de référencement. Même si, de façon assez largement répandue, les parties prenantes avaient connaissance du CEC, la plupart ont mentionné qu'elles n'avaient pas significativement influencé le ou contribué au processus de référencement. Ce fut particulièrement vrai pour les représentants des partenaires sociaux. Les parties prenantes fortement impliquées dans une certification donnée, un secteur donné ou un sous-système éducatif ou de formation donné (p. ex. l'enseignement et la formation professionnels) ont estimé que leur voix a eu plus de poids.

¹ L'Italie est le seul pays qui ait choisi de référencer ses niveaux de certifications au CEC et ensuite d'élaborer un cadre national de certification.

Efficacité en termes d'utilisation des acquis de l'éducation et de la formation et validation de l'apprentissage non formel et informel en Europe

L'approche fondée sur les acquis de l'éducation et de la formation et la mise en œuvre du CEC restent à l'état de « travaux en cours » dans de nombreux pays, notamment au niveau de la conception des programmes. Les éléments avérés, recueillis à ce jour, de la contribution du CEC en termes de développement de l'approche fondée sur les acquis de l'éducation et de la formation en Europe demeurent sporadiques. En outre, dans l'enseignement supérieur, il est difficile pour les parties prenantes de distinguer les effets du CEC de ceux du cadre global des certifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (Qualifications Framework for the European Higher Education Area, QF-EHEA) et du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (European Credit Transfer and Accumulation System, ECTS). Bien que les éléments avérés de l'impact du CEC sur l'utilisation des acquis de l'éducation et de la formation aient été rares jusqu'à présent, ces effets sont perçus comme étant potentiellement très importants dans le futur et susceptibles de faire l'objet d'une enquête ultérieure. La corrélation dans l'autre sens entre le CEC et les acquis de l'éducation et de la formation est également observée. Dans les pays où l'approche fondée sur les acquis de l'éducation et de la formation est mieux établie (principalement dans l'enseignement supérieur et lorsque mise en place dans le cadre des QF-EHEA et ECTS), la mise en œuvre du CEC est plus simple. Il semble qu'il règne dans ces pays un état d'esprit associé à une plus grande ouverture en faveur du modèle CEC.

Il y a au sein des différents pays une attente en termes d'impact du CEC sur la validation de l'apprentissage non formel et informel, mais seulement une fois que les CNC seront bien en place et uniquement en cas de promotion effective de la validation au niveau national. Il y a peu de preuves directes des effets du CEC sur la validation à ce jour. Lorsque les systèmes de validation sont en place, ceux-ci sont généralement antérieurs au CEC et sont la conséquence d'une culture plus développée en matière de validation de l'apprentissage au niveau national. Les attentes quant à la contribution future du CEC sont toutefois importantes. Cela s'exprime de façon d'autant plus convaincante que le CEC fournit un cadre et des garanties de qualité permettant de sous-tendre les systèmes de validation des pays européens.

Efficacité du CEC comme point de référence

L'implication des parties prenantes dans le développement des CEC et CNC varie considérablement selon les pays. Dans certains cas, les autorités nationales ont préféré communiquer sur le processus de référencement auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes une fois le processus de référencement terminé, plutôt que le faire lorsqu'il était encore en cours. Attendre que la comparaison des certifications soit disponible avec tous ou presque tous les pays avant d'en promouvoir les avantages auprès des utilisateurs procède d'une logique incontestable. Cependant, la différence entre cette promotion élargie du CEC et l'implication d'autres groupes, tels que les organes représentatifs des partenaires sociaux, *en tant que partie intégrante* du processus de développement national, n'est pas toujours évidente.

Il y a peu d'éléments montrant que le CEC est un point de référence pour les organisations sectorielles internationales (à savoir facilitant la cohérence des attributions de certifications sectorielles internationales au niveau national). Les projets pilotes du CEC fournissent un certain nombre d'exemples de travail de fond entrepris sur la relation entre le CEC, les CNC et les certifications sectorielles. Certains travaux dans ce domaine ont également été entrepris dans le cadre de projets soutenus par le Fonds social européen. Ces projets mettent en évidence les opportunités et les défis (p. ex. une qualification sectorielle internationale qui ne serait pas référencée au même niveau dans les différents CNC) créés par le CEC. Ils constituent à ce titre des tests plutôt significatifs de la crédibilité et des avantages à retirer du CEC.

L'efficacité du CEC et sa structure de mise en œuvre

L'efficacité du groupe consultatif pour le CEC

Le groupe consultatif pour le CEC assure efficacement une « supervision et une orientation douces » des processus de référencement nationaux et remplit son rôle en tant que facteur de confiance et de compréhension commune entre les pays participants. La présentation des rapports de référencement est sans aucun doute l'aspect le plus utile des travaux du groupe consultatif. Cela contribue à motiver les pays participants, par le biais de leur membre appartenant au groupe consultatif pour le CEC, à maintenir leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs du CEC.

Le groupe consultatif pour le CEC a aussi soutenu de façon pratique le processus de référencement par la mise en place de critères de référencement (via l'un de ses sous-groupes) et par la fourniture de documents d'expertise et de référencement (les notes du CEC). Les critères de référencement ont joué un rôle crucial dans la mise en place de l'approche commune du CEC ; et il est notable que cette dimension ait été prise en charge par les représentants nationaux collaborant au sein de la structure du groupe consultatif pour le CEC. Il y a cependant de la part de ses membres, le souhait que la responsabilité du groupe consultatif pour le CEC soit élargie.

Le groupe consultatif pour le CEC est aussi un moyen efficace d'assurer le réseautage, l'apprentissage entre pairs et l'échange d'expériences entre les pays participants, facilitant ainsi le dialogue entre les pays sur les problèmes de certification. À cet égard, les activités d'apprentissage entre pairs (Peer Learning Activities, PLA) organisées contribuent de façon importante à rendre plus claire aux yeux des membres du groupe consultatif pour le CEC la façon dont pourrait fonctionner le CEC dans la pratique. Ce type d'activité doit être poursuivi et renforcé. La Commission européenne joue un rôle très important dans la gestion des travaux du groupe consultatif pour le CEC, notamment l'établissement des ordres du jour, les réunions de présidence, la préparation des rapports, l'organisation et la logistique.

Le rôle des agences de la Commission (Cedefop, ETF et EACEA) et du Conseil de l'Europe ont également été essentiel à la mise en œuvre du CEC : Le Conseil de l'Europe a reçu mandat de représenter le cadre des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur au sein du groupe consultatif pour le CEC. Le Cedefop et l'ETF ont contribué aux travaux du groupe consultatif pour le CEC et aux activités des PCN, tandis que l'EACEA a pris en charge la coordination des appels du projet pilote des PCN et du CEC.

L'efficacité des PCN du CEC

Les PCN mettent en œuvre les tâches décrites dans la recommandation du CEC, de manière efficace, à la réserve importante près que dans de nombreux cas, les PCN ne se sont concentrés que sur quelques-unes des tâches assignées. Cela varie en partie en fonction de l'avancement de chaque pays dans la mise en œuvre du CEC. Toutefois, cela dépend aussi des aspects afférents à l'organisation des certifications dans chaque pays. Cela influence la façon dont sont perçus les PCN en tant que points de contact uniques à même de fournir des informations, des orientations et des conseils sur les certifications et, indirectement, le champ d'action de chaque PCN en termes de promotion et de diffusion des informations sur le CEC et sa mise en œuvre.

Les subventions des PCN du Cadre européen des certifications ont été utilisées pour soutenir une large gamme d'actions liées au CEC. Ont été principalement concernées des actions de communication ciblant un large public, comme l'organisation de conférences, la réalisation de sites Web et le développement d'outils de diffusion. Dans une moindre mesure, ont également été incluses des actions à même de contribuer effectivement à la gestion, notamment la conception de méthodologies, des consultations de parties prenantes, des études de faisabilité et des évaluations. Il y a peu d'éléments avérés permettant de mesurer la contribution effective de ces subventions à la mise en œuvre du CEC. En outre, les subventions n'ont jusqu'à présent été utilisées que de façon limitée (en 2012 par exemple, seulement 68 % des fonds disponibles pour les activités des PCN ont fait l'objet d'une demande).

L'efficacité des projets pilotes du CEC

Dans l'ensemble, les projets pilotes du CEC ont couvert les aspects pertinents de la mise en œuvre du CEC. Cependant, l'exploitation des résultats des projets a été quelque peu limitée. Y participer s'est clairement avéré bénéfique pour les partenaires des projets et les institutions associées. Il y a aussi des exemples d'impact, au niveau sectoriel et sur l'élaboration et l'application des politiques au niveau national, comme inspirer le développement d'un dialogue social ou l'élaboration d'une politique au niveau national. Il n'en demeure pas moins clair que, dans l'ensemble, les résultats des projets pilotes du CEC n'ont pas été systématiquement pris en compte au niveau européen. De même, les stratégies de diffusion des projets pilotes du CEC ont permis de toucher de façon efficace ceux déjà initiés au CEC, mais leur impact au-delà de ce noyau de parties prenantes est resté plutôt limité.

Pertinence du CEC

Pertinence des principes et de la structure du CEC

Le CEC s'articule autour de huit niveaux de référence communs et chaque niveau est décrit en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences sur la base des acquis de l'éducation et de la formation. Les niveaux du CEC et les descripteurs sont présentés en Annexe II de la recommandation du CEC. Bien que certains problèmes aient été identifiés concernant des niveaux CEC spécifiques (1, 2, 5 et 6 à 8) dans certains pays (Autriche, Suède, Pays-Bas et Royaume-Uni), le nombre de niveaux CEC est généralement adaptable aux systèmes nationaux de certification et aux besoins des parties prenantes du CEC au niveau national. La pertinence des huit niveaux fait clairement matière à débat dans certains pays, mais rien n'indique clairement que cela puisse constituer une problématique fondamentale dans aucun de ces pays.

Les descripteurs des acquis de l'éducation et de la formation figurant en Annexe II de la recommandation du CEC reflètent fidèlement le système des certifications au niveau national, à de rares exceptions près. Dans certains cas, les vues exposées ont pu ne pas être testées - p. ex. si l'utilisation des acquis de l'éducation et de la formation au niveau national n'est pas bien assimilée. Dans l'ensemble, les parties prenantes consultées lors de l'évaluation étaient confiantes dans la capacité des descripteurs des acquis de l'éducation et de la formation à refléter les systèmes de certification au niveau national, même si certaines questions ont pu être soulevées par un nombre limité de parties prenantes. Cela suggère que, bien qu'il y ait quelques divergences, l'opinion majoritaire dans l'ensemble des pays est que les descripteurs des acquis de l'éducation et de la formation sont appropriés.

Le concept de l'élaboration au niveau national d'un cadre qui soit évolutif ou itératif semble avoir fait son chemin au fur et à mesure que les pays progressaient dans l'élaboration des CNC/CEC. Cela aide à maintenir la crédibilité du processus de référencement du CEC, même confronté à des problèmes spécifiques de référencement. Cela permet de s'assurer qu'il y a des attentes raisonnables sur ce que la structure du CEC est en mesure d'accomplir, en tant que méta-cadre actuellement testé à travers les processus de référencement initial de nombreux pays. Cela a des implications importantes pour le futur du CEC dans la mesure où cela implique une amélioration continue des cadres nationaux et la nécessité de vérifier que :

- la cohérence de l'approche est assurée dans tous les pays ;
- il existe un périmètre de discussion au niveau européen sur la meilleure façon de régler les problèmes susceptibles de survenir lors de la mise en œuvre au niveau national ;
- les enseignements de la mise en œuvre au niveau national (p. ex. les solutions aux problèmes tels que les types de certification qui, au niveau national, trouvent difficilement une correspondance à un niveau CEC, alors que celui-ci est cohérent avec les référencements dans d'autres pays) inspirent l'orientation future et l'amélioration éventuelle du CEC en tant que tel.

La plupart des pays ont élaboré (ou prévoient d'élaborer) un cadre complet (global) de certification qui comprend toutes les certifications officiellement reconnues par l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels, y compris l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes, et qui promeut la reconnaissance et la validation de l'apprentissage non formel et informel. Cela a entraîné en pratique un certain nombre de difficultés (p. ex. des descripteurs qui correspondaient à des certifications provenant de sous-systèmes d'enseignement et de formation différents et qui n'étaient pas référencés au même niveau de CNC). Beaucoup de ces difficultés résultent de l'envergure de l'ambition et de la complexité à faire correspondre entre eux ce qui reste, dans beaucoup de pays, des sous-systèmes d'enseignement et de formation distincts, ce qui a pu, dans certains cas, retarder le processus de référencement.

La pertinence de la recommandation comme instrument au service d'une politique

Étant donné l'objectif du CEC en tant qu'outil de référence, la recommandation était une approche appropriée pour contribuer à la transparence et à la comparabilité des certifications au niveau européen, tout en reconnaissant la base nationale des systèmes de certification. Il ne semble pas y avoir de démarche alternative, susceptible d'atteindre le même niveau d'universalité d'approche et de calendrier entre les pays. Plusieurs éléments de la recommandation ont contribué à la mise en œuvre. L'existence d'échéances de mise en œuvre a créé une dynamique et a permis de renforcer l'engagement et la confiance mutuelle dans le potentiel du CEC à atteindre ses objectifs. Le fait que la recommandation et ses annexes puissent être utilisées comme un document commun de référence

pour toutes les parties prenantes, assurant ainsi une compréhension commune des objectifs du CEC et une confiance mutuelle entre les pays, a également contribué, par sa nature, à l'efficacité du CEC.

Au-delà de l'aspect instrumental de la recommandation et de l'impulsion qu'elle transmet, le soutien politique au niveau national est considéré comme le facteur principal à même d'assurer l'engagement et d'instaurer la confiance mutuelle entre les pays participants. Le défi aujourd'hui (et pour le futur) est que l'élaboration et la mise en œuvre du CEC prennent un temps considérable et que l'effort national de soutien à cette politique devra être maintenu et soutenu à un niveau suffisant pendant de nombreuses années.

Pertinence du CEC à la stratégie européenne globale pour l'éducation et la formation

Le CEC, dans sa conception, vise à faciliter la reconnaissance de tous les types d'apprentissage, la transparence des systèmes de certification et la comparabilité des certifications, contribuant ainsi à éliminer les obstacles à la mobilité (horizontale et verticale) et faire de la formation tout au long de la vie une réalité. Les effets du CEC sur la mobilité sont difficiles à percevoir pour le moment, du fait que sa mise en œuvre en est encore à un stade précoce. Toutefois, il peut être anticipé qu'une fois entièrement mis en place, le CEC facilitera grandement la mobilité des apprenants à travers les sous-systèmes d'enseignement et de formation, les niveaux et les pays, en phase avec les objectifs de mobilité de ET2020. Alors que les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation du CEC ne sont pas, prises isolément, à même de répondre aux objectifs de mobilité de ET2020, il est clair que le CEC offre un outil susceptible d'être considéré comme une condition préalable à la réalisation de ces objectifs.

Cohérence du CEC avec d'autres instruments européens de mobilité et de transparence

Le CEC partage des ambitions communes ou complémentaires avec d'autres outils et processus au niveau européen, notamment EQAVET et ECVET dans le domaine professionnel, ainsi que les outils associés au processus de Bologne, Europass, la taxonomie européenne des aptitudes, compétences et métiers (European Skills, Competences and Occupations taxonomy, ESCO) et la Directive sur les qualifications professionnelles.

La cohérence entre le CEC, l'EQAVET et l'ECVET a été assurée au niveau européen via une coopération au niveau de la gestion et de l'organisation. Au niveau national, la coopération dépend principalement de facteurs structurels. Elle tend à être plus élevée dans les pays où le personnel chargé de ces initiatives appartient à la même organisation ou a une tradition de collaboration. Lorsqu'une bonne coordination est pratiquée au niveau national, cela se traduit par plus d'efficacité au niveau des administrations nationales et contribue à assurer la cohérence de l'approche.

Le CEC et Europass sont interdépendants, avec en particulier l'objectif visant à indiquer les niveaux CEC dans les documents Europass. Jusqu'à présent, les synergies sont toutefois restées très limitées (par exemple via des stratégies de mise en œuvre conjointe au niveau national). C'est en partie la conséquence des retards à respecter la deuxième échéance du CEC. Pourtant l'évaluation a aussi constaté peu d'éléments avérés de coopération entre le CEC et les initiatives d'Europass au niveau national, sauf lorsque ces initiatives étaient sous la responsabilité de la même organisation.

La préexistence, dans le cadre du processus de Bologne, d'initiatives pertinentes dans l'enseignement supérieur a, dès le démarrage du CEC, rendu nécessaire de coopérer afin de garantir la cohérence. Cette coopération s'est améliorée au cours de ces dernières années, avec une participation accrue des parties prenantes de l'enseignement supérieur et du processus de Bologne aux activités du CEC. Il y a aussi des mécanismes plus formels mis en place pour assurer la cohérence entre le CEC et le QF-EHEA (p. ex. la participation du Conseil de l'Europe dans le groupe consultatif pour le CEC et les réunions de PCN).

Une coopération a également été développée au-delà du domaine de l'éducation et de la formation, en particulier avec le cadre de l'initiative ESCO. Il y a une synergie potentielle future entre le CEC et ESCO, une fois que ce dernier aura atteint un stade de développement plus mature. La Commission a également étudié la possibilité d'une coopération plus étroite entre la Directive sur les qualifications professionnelles et le CEC, mais l'étendue et la mise en pratique de ces synergies dépendront des décisions politiques à venir sur la révision de la Directive.

L'impact et la pérennité du CEC

Le CEC a contribué à changer la façon de classer et de définir les certifications au niveau national, mais son impact à ce jour reste dépendant de l'existence d'un cadre de certifications en vigueur dans le pays et de l'état d'avancement de la mise en œuvre des CEC/CNC. L'impact global du CEC sur les politiques d'éducation et de formation est resté limité jusqu'à présent, bien qu'il existe des exemples de pays dans lesquels le CEC a été l'occasion de lancer des réformes plus larges du système d'éducation et de formation. Cet impact limité est principalement dû au fait que la mise en œuvre du CEC se situe encore à un stade précoce dans la plupart des pays. Il y a cependant des attentes importantes en termes d'impact futur, une fois que la mise en œuvre aura gagné un plus grand nombre de pays et que les pays pourront réaliser concrètement les nombreux bénéfices anticipés du CEC. Pour l'instant, l'implication des pays dans le CEC est en phase avec leur engagement vis-à-vis de l'amélioration de la formation tout au long de la vie et de la transparence du système éducatif à une très grande échelle, contribuant ainsi, indirectement, aux objectifs plus larges de l'UE en termes de développement individuel, de compétitivité, d'emploi et de cohésion sociale.

Étant donné que les travaux afférents au processus de référencement se poursuivent et qu'il y a un travail considérable à accomplir afin que les niveaux CEC figurent sur les documents de certification, le soutien à la mise en œuvre du CEC reste indispensable et devra être maintenu, tant pour assurer la continuité de la mise en œuvre que pour conserver la dynamique, une fois que les pays auront atteint les objectifs définis dans la recommandation du CEC.